

Telefonica peut ouvrir ou fermer son réseau, au grand dam d'Orange

En Espagne, les choses sont on ne peut plus claires. Selon une information des *Echos*, la Comision del Mercado de Telecomunicaciones (**CMT**), le régulateur des télécoms espagnol, aurait laissé toute latitude à **Telefonica** sur l'ouverture de son réseau, notamment pour l'installation de la fibre optique.

En tant qu'opérateur historique, Telefonica revendique **83% de part de marché** dans le fixe et **64% dans la transmission de données**. Pour d'autres opérateurs, s'imposer face à un tel concurrent, doté du droit d'ouvrir ou non son réseau relève de la véritable gageure. L'opérateur ibérique, en déployant son réseau de fibre optique, sans ouverture de ses fourreaux, pourrait proposer des débits **100 Mbits/s contre 3 Mbits/s pour ses concurrents**.

Orange Espagne devrait ainsi déposer un recours dont le but vise à faire annuler la décision de la CMT. **Vodafone**, sur la même ligne qu'Orange Espagne, n'a pas souhaité se joindre à la plainte. Le britannique pourrait appliquer des mesures similaires à celles appliquées sur le réseau de Telefonica.

Les craintes d'Orange Espagne rappellent que la maison mère française de l'opérateur avait, jusqu'à récemment adopté une attitude très proche de celle de Telefonica vis à vis de ses concurrents. Seule une intervention de l'Arcep avait poussé l'opérateur à ouvrir son réseau à la concurrence, ce que l'opérateur, selon la concurrence, ne fait pas de bonne grâce. [A la fin du mois de juillet dernier](#), le gendarme des télécoms demandait à Orange de revoir ses modalités de mutualisation de manière à rendre l'offre de la concurrence viable.

D'une manière générale, la situation ibérique est un véritable cas d'école pour la Commission européenne. Un [régulateur européen](#) permettrait, entre autre de régler ce type de situations où un opérateur, bien souvent historique, serait tout-puissant dans un espace national.